




*l'Égalité entre les Femmes et les Hommes déclarée grande cause du
quinquennat*

**La lutte contre les violences faites aux femmes
y est inscrite comme une priorité**

**Les violences faites aux femmes se situent sur le terrain des
rapports de pouvoir, de domination
et des rapports sociaux de sexe.**



En France: la situation des violences faites aux femmes reste **préoccupante...**

225 000 femmes âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint sur une année

3 sur 4 déclarent avoir subi **des faits répétés**

- Moins d'une femme sur cinq victime de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple déclare avoir déposé plainte

- Plus de la moitié n'ont fait aucune démarche auprès d'un.e professionnel.le ou d'une association

- 17 660 personnes (**96 % sont des hommes**) ont été condamnées pour des violences sur leur partenaire ou ex -partenaire -

1
femme décède
tous les 3 jours,
victime
de son conjoint

14,5 %
des homicides*
en France



19 victimes collatérales
(hors enfants)
8 victimes couples
non officiels
11 victimes enfants
45 suicides
des auteurs

= 219 décès

IMPACT DES HOMICIDES CONJUGAUX SUR LES ENFANTS

Enfants présent.e.s
lors de l'homicide

 **13**

Enfants orphelin.e.s de père
ou de mère suite aux homicides

 **96**

Source : Délégation aux victimes, Direction générale de la police nationale – Traitement ONDRP – 2010 à 2016.

* Pourcentage des morts violentes dans le couple par rapport au total des homicides non crapuleux et violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Violences conjugales : de quoi parle-t-on ?

La violence conjugale n'est pas un conflit conjugal

Conflit conjugal



**désaccord mais les deux
partenaires s'expriment**



**négociation
possible**



**Le conflit dans un
couple, c'est normal**

Violence conjugale



**l'un des partenaire impose ses
règles et maintient
l'autre sous son emprise**



**négociation
pas possible**



**La violence conjugale,
est punie par la loi**

TENSION

Silence, bouderie
Gestes brusques, regards noirs, intimidations
Mauvaise humeur, irritabilité

- « Il va se passer quelque chose »
- « Je marche sur des œufs »
- « Je me sens mal à l'aise »
- « J'ai peur »

« LUNE DE MIEL »

Fait des promesses
Souhaite oublier l'incident
Est aux petits soins
Fait tout pour se faire pardonner (cadeaux, sexe)

- « Je lui donne une chance »
- « Je dois l'aider à changer »
- « Ses promesses me touchent »

CYCLE DE LA VIOLENCE

CRISE

Violence verbale
Violence sexuelle
Violence physique
Violence psychologique

- « J'ai honte »
- « Je ressens de l'humiliation »
- « Je suis en colère »
- « Je suis triste »

JUSTIFICATION

Rejette la faute sur l'autre
Minimise ou nie ce qui s'est passé
Trouve des justifications extérieures

- « Je rationalise, je comprends ses excuses »
- « Je me sens responsable, ma colère disparaît »
- « Je me focalise sur ses émotions »
- « Je doute de mes perceptions »

A qui s'adresser ?

En situations de crise et d'urgence

La victime vient de subir des violences de la part de son conjoint ou de son compagnon.

C'est une infraction pénale.

Police-Gendarmerie : 17

La victime a besoin de soins

Service des Urgences : 15

La victime a besoin d'un hébergement d'urgence

 **115**

Hors situations de crise et d'urgence

Informez et réorientez vers les structures compétentes

Services sociaux du département : Maisons Départementales de la Solidarité

MDS-AUCH : 05-62-67-17-40

MDS-CONDOM : 05-31-00-45-35

MDS-FLEURANCE : 05-81-32-35-20

MDS-ISLE-JOURDAIN : 05-31-00-45-00

MDS-MIRANDE : 05-31-00-46-40

MDS-NOGARO : 05-31-00-46-00

Le N° VERT SOCIAL : 0800 32 31 30

Les ASSOCIATIONS LOCALES (services gratuits)

CIDFF 32 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

☎ : 05-62-63-40-75

AVMP 32 (Association d'Aide aux Victimes et de Médiation Pénale)

☎ : 05-62-62-50-98

Ne laissez pas la violence s'installer. Réagissez
Psychologique, verbale, physique, ...
la violence isole.

Parlez-en, suscitez le dialogue

Pour tous informations complémentaires vous pouvez vous adresser à :

D.D.C.S.P.

Délégation Départementale

Droits des Femmes et à l'Égalité

05-81-67-22-14 ou 05-81-67-22-13

ddcspp@gers.gouv.fr

**Le 3919 est
le numéro national unique
destiné aux victimes ou témoins
de violences conjugales.**

Appel gratuit. Ouvert du lundi au samedi
de 8h à 22h, les jours fériés de 10h à 20h.

Ne laissez pas la violence s'installer. Réagissez.
Psychologique, verbale ou physique, la violence isole. Parlez-en.
stop-violences-femmes.gouv.fr

Femmes



Octobre 2008 / Dicom 5 - 08/058

Violences conjugales
APPELEZ LE
3919



Stop-violences-femmes.gouv.fr

Ce site est destiné aux victimes, à leurs proches et aux professionnel.le.s.

Il contient des informations sur les différentes formes de violences commises à l'encontre des femmes, les modalités d'intervention des acteurs/actrices (repérage, ce que dit la loi, conseils, orientations – avec, notamment, une rubrique dédiée aux missions et aux coordonnées des associations nationales et locales).